

Dossier de presse



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2025

SOMMAIRE

MOBILITÉS

3

- **Ligne de desserte fine du territoire : travaux d'urgence**
- **Rénovation Mi-Vie des Autorails Grande Capacité AGC Tranche n°2**
- **Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire : études et maîtrise d'ouvrage du transfert des installations de maintenance du lot Bourgogne Ouest-Nivernais.**
- **Renforcement de l'offre de service de mobilités en Bourgogne-Franche-Comté : instauration du versement mobilités régional et rural (VMRR)**

ÉCONOMIE

7

- **Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII 2022-2028**

LYCÉES

9

- **Dotations de fonctionnement des lycées et des EPLE de Bourgogne-Franche-Comté pour 2026**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

10

- **"Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante" : un nouveau règlement d'intervention**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2025

11

- **Les principales propositions en recettes**
- **Les principales propositions en dépenses**
- **Impact sur les équilibres financiers**

ZOOM SUR LES DOSSIERS



Ligne de desserte fine du territoire : travaux d'urgence

La ligne des Hirondelles figure parmi les quatre lignes les plus fragiles de Bourgogne-Franche-Comté, et c'est celle pour laquelle le besoin de financement est le plus important.

Elle supporte 8 trains par jour, parmi les 600 qui circulent quotidiennement en Bourgogne-Franche-Comté.

Alors que la Région est toujours en attente d'une position claire de l'État concernant l'ensemble des lignes de desserte fine du territoire, l'état des lignes continuent de se dégrader. Si rien n'était fait, SNCF Réseau a fixé au 14 décembre la date d'interruption des circulations sur la ligne des Hirondelles, avec un risque majeur de fermeture définitive ensuite.

Face à l'urgence de la situation, la Région décide de débloquer 12,2 M€, nécessaires à la réalisation de travaux permettant de poursuivre l'exploitation de la ligne. Bien que très élevé, ce montant ne suffira pas à pérenniser les circulations ferroviaires entre Andelot et Saint-Claude. Il s'agit d'un investissement destiné à maintenir la ligne en vie, afin de laisser une chance à l'État de se positionner de manière claire sur le devenir de cette ligne emblématique du Jura.

De l'autre côté de la Région, les circulations ferroviaires sont aujourd'hui interrompues entre Clamecy-et Corbigny, dans la Nièvre. Alors que l'État, sans concertation avec la Région, annonce investir 300 000 € pour maintenir les relations fret, essentielles pour les entreprises du secteur, le Président de la Région, Jérôme Durain, annonce sa volonté d'investir 3,6 M€, soit l'estimation annoncée par SNCF Réseau pour maintenir les liaisons voyageurs. D'ici à la réalisation des travaux, la Région a pris ses responsabilités en mettant en place des liaisons par car performantes au tarif Mobigo, soit 2 €, pour faciliter les trajets entre Corbigny et Auxerre.

En décidant de ces investissements en urgence, la Région espère ainsi accélérer un positionnement de l'État, à qui il appartient de poser les bases d'une logique de financement rationnelle et juste pour les territoires.

Rénovation Mi-Vie des Autorails Grande Capacité AGC

Tranche n°2

Les Autorails Grande Capacité (AGC) sont une série d'engins qui ont été conçus et construits par l'entreprise BOMBARDIER au début des années 2000. Un certain nombre de ces équipements nécessite aujourd'hui une rénovation. Ce besoin d'intervention Mi-Vie est généré par la fatigue mécanique des caisses et la présence de corrosion apparue au fil des années.

L'opération consiste à démonter intégralement les caisses, les isoler et les remettre en état. Un traitement anti-corrosion de chacune d'entre-elles permet également de reconduire un potentiel d'environ 20 ans.

- ➔ À ce titre, la Région affecte un montant significatif de plus de **98 M€** à SNCF-Voyageurs pour la rénovation de de 23 Autorails Grande Capacité (AGC)

Les rames seront prises en charge dans les ateliers spécialisés de niveau 4 de NEVERS et TERGNIER en Hauts-de-France afin de traiter prévisionnellement entre 2027 et 2030 les AGC concernés et réduire au mieux les temps d'immobilisation.

Une première tranche de rénovation concernant 29 AGC est en cours de réalisation

Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire

. Principalement constituées de voies et bâtiments spécialement adaptés aux interventions sur les matériels roulants et accessibles depuis le Réseau Ferré National, les installations de maintenance doivent faire l'objet d'adaptations régulières.

- ➔ À ce titre, la Région affecte **534 646 €** à SNCF-Voyageurs pour les études et la maîtrise d'ouvrage du transfert des installations de maintenance du lot « Bourgogne Ouest-Nivernais »

Renforcement de l'offre de service de mobilités en Bourgogne-Franche-Comté : instauration du versement mobilités régional et rural (VMRR)

Le Versement Mobilité Régional et Rural constitue une recette nouvelle pour les Régions, destinée à améliorer l'offre de mobilité, tant en matière de fonctionnement que d'investissement sur les compétences régionales.

- **Afin de pouvoir engager dans les meilleurs délais le renforcement de l'offre de service de mobilités en Bourgogne-Franche-Comté, la Région décide, d'instaurer le Versement Mobilité Régional et Rural à compter du 1^{er} janvier 2026.**
- **L'instauration du VMRR contribue à consolider les ressources dédiées aux politiques des mobilités sur l'ensemble du territoire.**

L'estimation des recettes du VMRR est évalué à 26 millions pour la Bourgogne-Franche-Comté en 2026.

Cette nouvelle recette permettra à la Région de mettre en œuvre certaines opérations prioritaires afin de renforcer et d'améliorer l'offre de service de mobilités en Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, 10% de la recette perçue sera redistribuée aux territoires ruraux.

Le taux du versement mobilité sera fixé à 0,15% de la masse salariale et prélevé dans les structures de plus de 10 salariés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bilan 2024 de la mise en œuvre du SRDEII 2022-2028

L'exercice de la compétence économique de la Région s'appuie sur le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Il définit, de manière coordonnée la politique de développement économique.

Adopté par les élus en juin 2022 le SRDEII 2022-2028 « Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi », fait l'objet d'un bilan annuel de mise en œuvre afin de renforcer la lisibilité de l'action économique.

En termes de moyens mobilisés en 2024, ce sont 45 M€ (dont 17 M€ en investissement et 28 M€ en fonctionnement) de crédits Région et 219 M€ de fonds mutualisés pour le développement des entreprises, qui génèrent un effet de levier de 5 sur des financements privés.

Dans ce cadre, la Région a notamment lancé un fonds de garantie qui a permis de faciliter les emprunts des entreprises (OSER BFC). Son « fonds souverain agroalimentaire », destiné à ancrer les centres de décision sur le territoire, a pris sa première participation dans une minoterie (fabrication de farines). Sur le registre de l'innovation, une feuille de route sur les biothérapies et la bioproduction a permis d'identifier les forces de notre territoire sur ces thérapies d'avenir.

RÉALISATIONS MAJEURES 2024

- ▶ Démarrage dynamique du Fonds OSER BFC, en partenariat avec le FEI et la mobilisation des fonds européens: un outil de garantie fortement mobilisé par les TPE et les PME régionales
- ▶ Premier investissement souverain agro-alimentaire dans le cadre de BFC Participations
- ▶ Feuille de route Biothérapies et bioproduction : finalisation des travaux et formalisation de la feuille de route
- ▶ Capitale French Tech de l'année : une véritable reconnaissance de la dynamique régionale
- ▶ Lancement du sixième pôle de compétitivité Infr@2050 en lien avec la filière des Travaux publics et ses enjeux de décarbonation
- ▶ Animation régionale des Territoires d'industrie, élément différenciant des autres régions
- ▶ Formation dans le cadre de du réseau Bénéfices Créa de 50 conseillers en création d'entreprises pour des projets d'entreprise durables
- ▶ Lancement du portail OFER BFC, l'observatoire du foncier économique régional, connecté à France Foncier +

CHIFFRES CLÉS DU BILAN 2024 DU SRDEII 2022-2028

- **45 M€ de crédits régionaux mobilisés et 219 M€ de fonds mutualisés pour le développement des entreprises**
- 162 PME soutenues par une aide directe régionale pour un montant de 13,7 M€
- 20,2 M€ accordés à 394 entreprises en avance remboursable
- 11 opérations de capital risque conduites, 1100 prêts d'honneur accordés et 559 garanties à des projets d'entreprises
- Au titre de l'innovation, 81 entreprises aidées par le Fonds régional de l'innovation et France 2030 régionalisé pour 13,5 M€
- 5 040 prestations d'accompagnement engagées au titre de la politique publique de la création (BénéFiCes Créa') sur l'ensemble du territoire régional, dont 273 au bénéfice d'entreprises de l'économie sociale et solidaire

LYCÉES

Dotation de fonctionnement des lycées et EPLE de Bourgogne Franche-Comté pour 2026

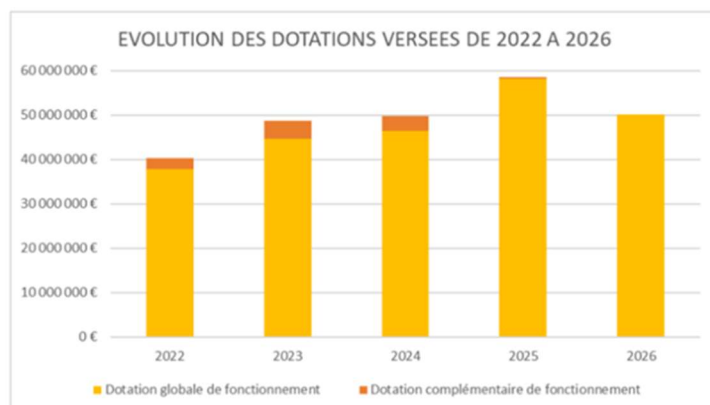
La Région est en responsabilité du financement du fonctionnement des lycées publics. À ce titre, elle doit notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des 128 lycées publics dont elle a la charge et qui accueillent plus 84 000 élèves.

La dotation de la Région couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques.

Pour 2026, la dotation globale de fonctionnement versée aux lycées s'élève à 50 M€€ dont :

- 43 512 449 € pour les lycées de l'Éducation nationale
- 6 536 309 € pour les lycées agricoles

La baisse du coût des énergies, conjuguée aux importants efforts de sobriété énergétique réalisés par les lycées depuis 2021, en application des consignes communiquées par la Région, ont permis de maîtriser les dépenses d'énergie. Ce qui explique le montant de la dotation pour 2026, en diminution par rapport à l'an dernier. La dotation de 2025 était exceptionnellement élevée (58 M€) en raison de la hausse du coût des énergies.



La dotation des lycées sur cinq années (de 2022 à 2026) est en augmentation de 31%.

La dotation 2026, globale et forfaitaire, est établie selon une grille de calcul qui vise à :

- **favoriser la sobriété énergétique,**
- **se référer à des constats, et non à des prévisions ou des estimations,**
- **prendre en compte certaines données spécifiques (« effet de seuil » pour les petits établissements, nombre de contrats d'entretien souscrits...).**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

"Égalité des chances et lutte contre la précarité étudiante" : nouveau règlement d'intervention

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) de Bourgogne-Franche-Comté approuvé en février 2025, a pour principal objectif d'améliorer la formation et le quotidien des étudiants de Bourgogne-Franche-Comté.

Le SRESRI, dans sa mise en œuvre, cherche également à **combattre la précarité des étudiantes et étudiants. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce nouveau dispositif, "Égalité des chances et lutte contre la précarité étudiante"**

Il vise à accompagner les projets en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

LES OBJECTIFS SONT :

- De renforcer les actions de lutte contre la précarité étudiante (logement, alimentation, santé, transports, sécurité menstruelle) et l'accès aux droits fondamentaux des étudiants
- De soutenir les actions de prévention et lutte contre les discriminations ou les inégalités sociales et territoriales sur les différents campus de Bourgogne-Franche-Comté.

Le dispositif s'adresse au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté et aux établissements publics d'enseignement supérieur situés en Bourgogne-Franche-Comté. L'aide régionale prendra la forme d'une subvention de fonctionnement, comprise entre 5 000 € et 50 000 €.

La Région prévoit une enveloppe de 600 000 € pour la mise en œuvre globale de ce nouveau dispositif.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2



Décision modificative n°2

POUR 2025

Le projet de décision modificative soumise au vote des élus s'élève à :
+ 24,8 M€ en recettes et - 36,8 M€ en crédits de paiement pour les dépenses.

En recettes, les ajustements concernent principalement les recettes d'exploitation et de gestion ainsi que les dotations et subventions d'équipement en lien avec les politiques menées par la Région.

En dépenses, les mouvements permettent d'ajuster les inscriptions aux prévisions de réalisation. Ils prennent en compte (notamment sur la section d'investissement) un report de crédits, suite à des décalages ou des retards constatés sur certains travaux, au lancement tardif de certains marchés, etc. La plupart de ces mouvements de crédits correspondent à des modifications techniques d'échéanciers de paiement, sans remise en cause du niveau d'intervention régionale sur les opérations.

Par ailleurs, des inscriptions supplémentaires de crédits sont proposées au titre de la formation professionnelle.

Mouvements (en CP - en M€)	Recettes		Dépenses		Soldes
Type	Inscriptions	Desinscriptions	Inscriptions	Desinscriptions	
Fonctionnement	19,3	-1,8	9,9	-12,4	20,0
Investissement	12,1	-4,9	1,4	-35,8	41,6
Total	31,4	-6,6	11,4	-48,2	61,6
	24,8		-36,8		

► LES PRINCIPALES PROPOSITIONS EN RECETTES

Deux ajustements au titre des recettes de fiscalité indirecte et des dotations et concours de l'État concernant respectivement :

- La recette de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) avec un ajustement à la baisse de - 383 K€ au titre de la compensation dite « Ségur de la santé » liée au protocole État/Région en faveur des formations sanitaires et sociales.
- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), dont le montant notifié pour 2025 (au titre des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2024) à hauteur de 25,7 M€, nécessite un ajustement complémentaire de + 1,110 M€.

Diverses inscriptions nouvelles et/ou ajustements de la prévision budgétaire au titre des recettes dites « sectorielles » liées aux politiques régionales concernant principalement :

- ➔ La formation professionnelle avec une recette complémentaire au titre du FSE à hauteur de 4 M€, qui porte le montant du FSE attendu sur l'exercice 2025 pour les marchés régionaux de formation professionnelle à 16 M€ ; en outre une inscription complémentaire est proposée au titre des recettes liées au PRIC contractualisées avec l'État (ajustement de l'acompte 3 relatif à la convention 2023 et solde de la convention 2022) pour 2,4 M€.
- ➔ Les lycées à hauteur de + 2,255 M€ en investissement comprenant diverses inscriptions (versements de primes de certificats d'économies d'énergies, soldes de bilans de clôture d'opérations gérées par les mandataires, actualisation d'échéanciers de versements pour diverses participations attribuées à la Région dans le cadre de conventions avec l'État au titre de la dotation régionale d'investissement, l'ADEME ou diverses collectivités partenaires...).
- ➔ L'action économique à hauteur de + 3,404 M€ en investissement incluant un versement de BPI France correspondant au reliquat issu du PIA3 (+ 1,687 M€), une inscription complémentaire de l'ex-Régie ARDEA relative à la mise en œuvre du droit de reprise sur le dispositif FARCT (+ 1,383 M€) ainsi qu'un ajustement au titre du fonds européen d'investissement (FEI) (+ 475 K€).
- ➔ Les transports et mobilités avec une inscription complémentaire proposée à hauteur de + 6,233 M€ au titre des recettes d'exploitation du TER en lien avec les nouvelles modalités d'assujettissement à la TVA dans le cadre de la mise en œuvre du rescrit fiscal, portant ainsi l'atterrissage prévisionnel attendu sur l'exercice 2025 à 110 M€.
- ➔ La transition énergétique avec l'inscription d'une recette d'investissement correspondant au remboursement de la caisse d'avance régionale Effilogis par le gestionnaire du fonds (+ 2,392 M€) ; en fonctionnement une recette complémentaire est en outre proposée dans le cadre des appels de fonds relatifs au programme « SARE » (+ 1,067 M€).

► LES PRINCIPALES PROPOSITIONS EN DÉPENSES

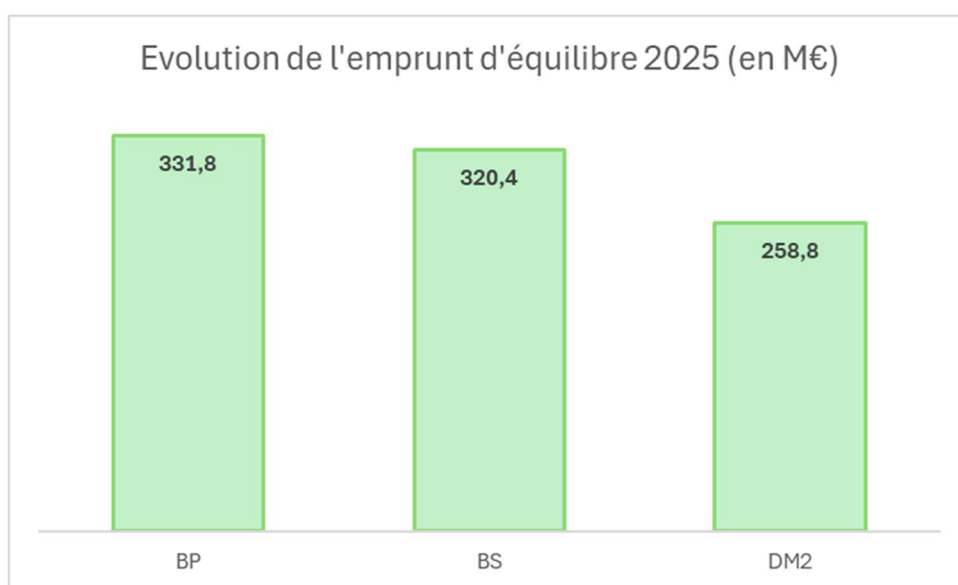
Des mouvements importants en ce qui concerne le secteur de la formation des demandeurs d'emplois, liés notamment à la mise en œuvre du nouveau pacte de formation 2024-2027 et à la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi. Ces textes ont eu un impact majeur sur les dépenses liées aux entrants en formation en 2024. Le besoin en crédits de paiement de fonctionnement (CPF) s'élève à 6,2 M€.

Un mouvement important est proposé sur les grosses réparations dans les lycées, permettant de réduire d'environ 3,5 M€ les crédits de paiement d'investissement (CPI). Plusieurs projets sont revus et les échéanciers de paiement sont redéfinis.

Plus globalement, un nombre important de réajustements rendent nécessaires le décalage de crédits sur les années à venir. Ils sont liés notamment à la prolongation du PAIR, aux retards constatés dans certains travaux, deancements tardifs de marchés et à la nécessité d'adapter les crédits au calendrier prévisionnel de paiement.

► **IMPACT DE LA DM2 SUR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS :**
RÉDUCTION DE L'EMPRUNT D'ÉQUILIBRE

Afin de respecter une trajectoire soutenable, les impacts de la DM2 sont affectés à la réduction de l'emprunt d'équilibre prévu au budget. Le projet de décision modificative conduit à une baisse de 61,6 M€ de l'emprunt, qui évolue ainsi de 320,4 M€ à 258,8 M€.



Après les modifications de la DM2, le montant de l'épargne brute (autofinancement) est en diminution de près de 20 M€, pour se situer à 215,3 M€.

Le niveau d'investissement reste élevé en 2025. Après DM2, il s'établit en inscriptions budgétaires à 542 M€ (*hors remboursement du capital la dette*).

Ma Région | *avancer, partager*

bourgognefranche.comte.fr



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**